

La lettre de la CATeZH Garonne

n°2
juin à août
2009

Actualités CATeZH Garonne

» **Le chenal de crue à la confluence de la Garonne et de l'Hers** a bénéficié en octobre 2009 d'une opération de gestion réalisée par les élèves du Lycée d'Ondes. Les ronciers présents dans le chenal ont été coupés pour tester la capacité de régénération des habitats humides et ses berges ont été replantées en espèces locales (frênes, ormes, saules...). Le suivi de ce petit site a mis en évidence un début de recolonisation par la flore des habitats humides (carex, salicaires, baldingères...) et une bonne



reprise des jeunes plants. En fonction des résultats du suivi estival, des plantations complémentaires seront envisagées fin 2009, l'occasion d'un nouveau chantier technique avec les élèves du Lycée Agricole d'Ondes !

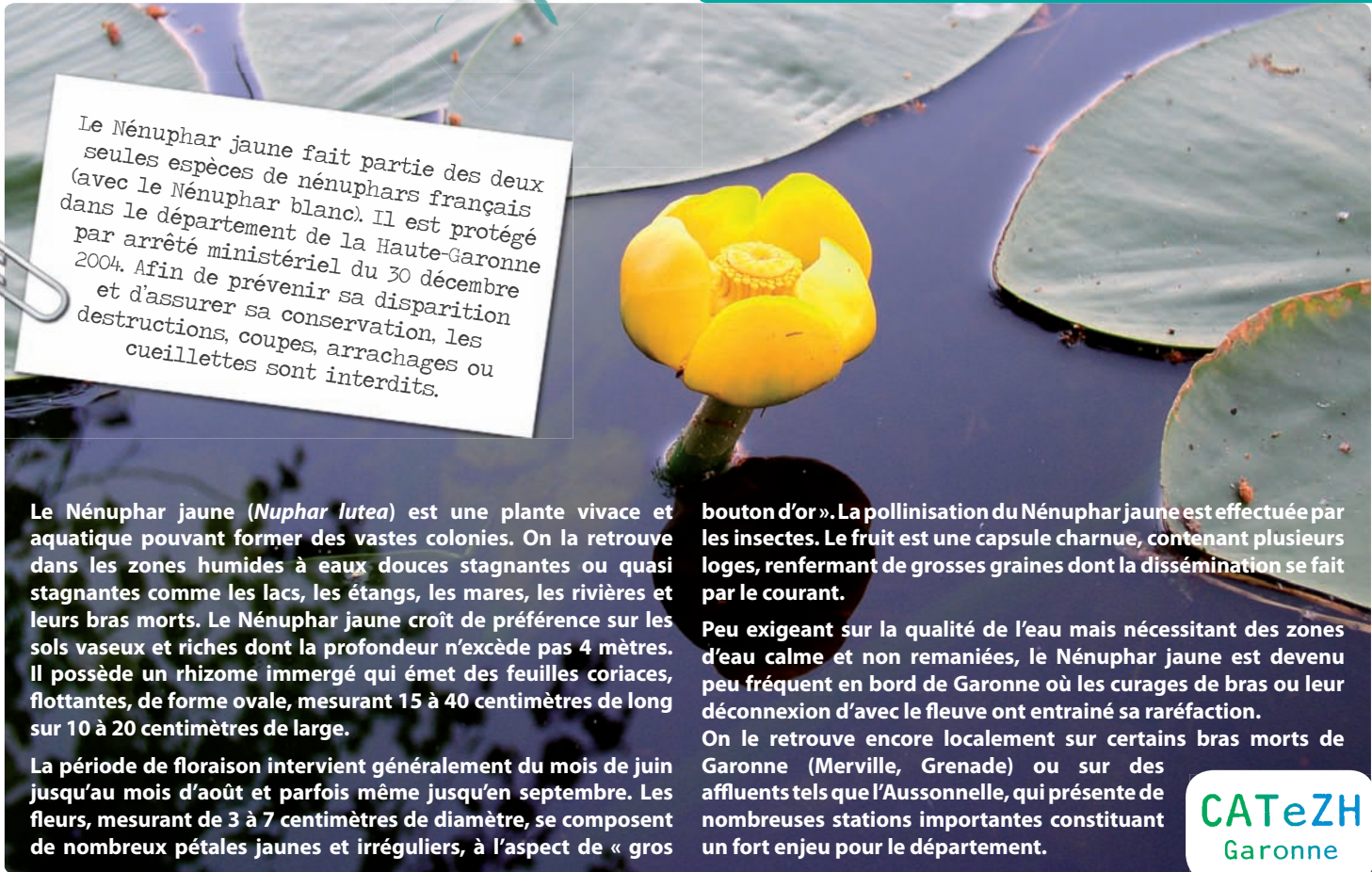
» **Le réseau de gestionnaires CATeZH Garonnes s'agrandit.** Bienvenue au Sicoval et aux communes de Fenouillet et de Muret, trois collectivités gestionnaires de zones humides de Garonne et de l'Ariège !

» Les roselières de type « phragmitaies » ont un fort pouvoir épurateur des eaux et peuvent accueillir de nombreuses espèces (rainette méridionale, odonates, héron pourpré...), ce sont des habitats déterminants ZNIEFF quand ils sont inondés une partie de l'année.

La roselière de Fenouillet, au lieu dit « les Gourgues » (en occitan : les sources, les bassins) à quelques mètres du fleuve, fait partie des rares phragmitaies alluviales garonnaises d'origine naturelle encore existantes. Le manque d'alimentation en eau et d'anciennes opérations de girobroyage ont considérablement réduit l'extension de ces roseaux.

La commune de Fenouillet a donc décidé de réfléchir, avec l'aide de la CATeZH, à l'opportunité de restaurer ce site... peint par Matisse en 1898 ! Ecologie, qualité de l'eau et histoire : les zones humides sont un vrai patrimoine !

Découverte : le Nénuphar jaune



Le Nénuphar jaune fait partie des deux seules espèces de nénuphars français (avec le Nénuphar blanc). Il est protégé dans le département de la Haute-Garonne par arrêté ministériel du 30 décembre 2004. Afin de prévenir sa disparition et d'assurer sa conservation, les destructions, coupes, arrachages ou cueillettes sont interdits.

Le Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) est une plante vivace et aquatique pouvant former des vastes colonies. On la retrouve dans les zones humides à eaux douces stagnantes ou quasi stagnantes comme les lacs, les étangs, les mares, les rivières et leurs bras morts. Le Nénuphar jaune croît de préférence sur les sols vaseux et riches dont la profondeur n'excède pas 4 mètres. Il possède un rhizome immergé qui émet des feuilles coriaces, flottantes, de forme ovale, mesurant 15 à 40 centimètres de long sur 10 à 20 centimètres de large.

La période de floraison intervient généralement du mois de juin jusqu'au mois d'août et parfois même jusqu'en septembre. Les fleurs, mesurant de 3 à 7 centimètres de diamètre, se composent de nombreux pétales jaunes et irréguliers, à l'aspect de « gros

bouton d'or ». La pollinisation du Nénuphar jaune est effectuée par les insectes. Le fruit est une capsule charnue, contenant plusieurs loges, renfermant de grosses graines dont la dissémination se fait par le courant.

Peu exigeant sur la qualité de l'eau mais nécessitant des zones d'eau calme et non remaniées, le Nénuphar jaune est devenu peu fréquent en bord de Garonne où les curages de bras ou leur déconnexion d'avec le fleuve ont entraîné sa raréfaction.

On le retrouve encore localement sur certains bras morts de Garonne (Merville, Grenade) ou sur des affluents tels que l'Aussonnelle, qui présente de nombreuses stations importantes constituant un fort enjeu pour le département.

CATeZH
Garonne

Du côté technique :

Bras mort ou bien vivant ?

Les bras morts sont d'anciens témoignages du passage du fleuve. Pendant les crues, ils stockent un volume d'eau important qui sera restitué au fleuve ou à la nappe alluviale en période d'étiage. Ils assurent ainsi un soutien du débit du fleuve. De plus, le stockage d'eau dans ces « annexes fluviales » diminue la violence des débits lors des crues.

La décantation, l'activité bactérienne et la biomasse (roseaux, potamots...) y jouent un rôle certain dans l'amélioration de la qualité de l'eau, qu'ils épurent partiellement avant qu'elle ne retourne à la Garonne.

Ces bras sont aussi des lieux de vie importants pour les poissons, insectes, amphibiens, hérons qui y trouvent un courant moins fort et une eau plus chaude.

L'évolution naturelle d'un bras est la fermeture de sa connexion amont, suivie par sa déconnexion complète. Il évoluera en zone marécageuse puis en dépression humide. Sur un fleuve dynamique, ces fermetures sont compensées par la création d'autres bras : la mosaïque des annexes fluviales est ainsi assurée ! Cependant, sur la Garonne, on assiste à un comblement accéléré des bras morts avec peu de création de nouvelles annexes. L'extraction de granulats a déconnecté le fleuve de ses bras, moins souvent en eau ; des espèces invasives comme la jussie colonisent

ces secteurs et accélèrent l'envasement ; enfin les fixations de berges limitent le méandrage propice à la création de nouveaux bras.

Des tentatives de réouverture de bras ont été expérimentées, en général sans grands effets fonctionnel ou écologique. Des interventions douces de restauration des habitats (gestion des invasives) ou de légers reprofilages pour favoriser une meilleure alimentation en eau peuvent être tentés localement, mais la priorité est de favoriser la dynamique fluviale, la création d'îles de méandres pour relancer la création de bras et laisser les bras morts déconnectés finir leur vie... tranquillement !



La parole à...



...Emmanuel Roux

Technicien CATER 82

Qu'est ce que la CATER 82 ?

La Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières, créée en 1999, est une mission du Conseil Général du Tarn et Garonne. Son rôle est d'aider et conseiller les collectivités maîtres d'ouvrage du département dans le montage et la réalisation de leurs projets de gestion de milieux aquatiques.

Quelles sont les principales menaces ou dégradations pesant sur les cours d'eau en Tarn & Garonne ?

Les faibles débits et les périodes d'assecs restent un problème crucial pour nos cours d'eau.

Concernant la qualité de l'eau, les rejets d'eau usée non traitée dans les milieux naturels sont interdits. Aujourd'hui, quasiment toutes les collectivités et les industries ont mis en place des stations d'épuration et leur suivi est règlementairement encadré.

Cependant, comme sur beaucoup des cours d'eau du bassin Adour-Garonne, bien que des efforts importants soient actuellement réalisés par le monde agricole, les analyses montrent encore des concentrations en nitrates, matières en suspensions et pesticides parfois importantes. Une autre altération concerne l'artificialisation des cours d'eau (qualité hydromorphologique). En effet, depuis bien longtemps, les cours d'eau

font l'objet d'aménagements hydrauliques : rectification, digues, seuils, vannes, barrages, chaussées... Ces travaux ont été réalisés dans le but de se protéger des crues ou produire de l'électricité, drainer des champs... Tout cela perturbe aujourd'hui fortement la qualité écologique du réseau hydrographique au même titre que les rejets polluants.

Quelles sont les principales interventions techniques pour y remédier ?

Afin de tenter d'équilibrer les besoins quantitatifs et la ressource, des Plans de Gestion d'Etiage sont menés sur les bassins les plus touchés.

Concernant la qualité de l'eau, un travail en étroite collaboration avec le monde agricole est mené afin de réduire les risques de pollution (diminution des intrants, replantation de haies sur les bassins versants, bandes enherbées, modification des pratiques culturales ...).

Pour la qualité hydromorphologique, il s'agit de redonner le plus d'espace de liberté possible aux cours d'eau afin qu'ils se recréent un tracé et une pente d'équilibre. Il peut être intéressant de les y aider en éliminant là où c'est possible les chaussées et les digues, en rouvrant les anciens méandres rectifiés et en diversifiant les écoulements avec des petits aménagements de type épis déflecteurs ou seuils piscicoles.

CATER/CATEZH quelle articulation ?

Aujourd'hui, nous voyons clairement l'étroite liaison qui existe entre le fonctionnement des cours d'eau et les zones humides (rôle d'éponge et d'épuration des eaux...). Sur l'ensemble des projets concernant les cours d'eau, la protection et la gestion des zones humides apparaît comme une évidence. De ce fait, CATER et CATEZH doivent fonctionner de concert pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau que nous impose la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.